

19 MARS 2011

**SARL 5 C DEVELOPPEMENT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 32 RUE PASTEUR
49280 SAINT CHRISTOPHE DU BOIS
RCS ANGERS 513 645 762 - 2009 B 815**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 FEVRIER 2011**

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Ce jour, la SARL FRANCE TRANSACTIONS CAMPING, associée unique de la SARL 5 C DEVELOPPEMENT, représentée par ses gérants Monsieur Jean-Paul CREPELLIERE et Monsieur Jean-Marc CREPELLIERE a pris la décision suivante concernant :

- examen de la situation de la société et décision à prendre par application de l'article 223-42 du Code de Commerce

UNIQUE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir examiné la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 18 février 2011 et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, tenant lieu de feuille de présence, qui a été signé par les représentants de l'associée unique.

Certifié conforme par les gérants
